

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE
DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le trente mai à neuf heures trente,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 23 mai 2023, s'est réuni, en session ordinaire dans la Salle de Réunion du port de commerce à Rochefort, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS.

Etaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE	X	
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN		X
Mme Fabienne LABARRIERE	X	
M. Christophe BERTAUD		X
M. Hervé BLANCHE	X	
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET	X	
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (<i>suppléante de Gérard PONS</i>)		X
Mme Françoise de ROFFIGNAC (<i>suppléante de Caroline CAMPODARVE</i>)		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN (<i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i>)		X
M. Loïc GIRARD (<i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i>)		X
M. Lionel PACAUD (<i>suppléant de Christophe BERTAUD</i>)	X	
M. Eric AUTHIAT (<i>suppléant de Hervé BLANCHE</i>)		X
M. Dimitri BUISSON (<i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i>)		X
M. Thierry LESAUVAGE (<i>suppléant de Alain BURNET</i>)	X	
Mme Lydie DEMENE (<i>suppléante de Emmanuel ECALE</i>)		X

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental		X
M. Olivier TREGRET - CARO		X
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental		X
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

AR Prefecture017-200073690-20230530-D2023_18-DE
Reçu le 06/06/2023

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	8
Nombre de Membres votant :	7
Nombre de suffrages exprimés :	7
Votes Pour :	7
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2023/18**OBJET : Affectation des résultats 2022**

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'instruction budgétaire M4,

Considérant la délibération n°2023/13 du Comité Syndical se prononçant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2022 en vue du vote du budget primitif,

Considérant l'erreur matérielle contenue sur cette délibération indiquant un solde d'exécution de la section d'investissement erroné,

Constatant que le compte administratif 2022 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	428 271,88
- un excédent reporté de :	80 606,37
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	508 878,25
- un excédent d'investissement de :	123 956,35
- un excédent reporté de :	1 139 081,57
- soit un excédent d'investissement cumulé de :	1 263 037,92
- un reste à réaliser en dépenses de :	4 602 132,11
- un reste à réaliser en recettes de :	2 200 000,00
- soit un déficit des restes à réaliser de :	2 402 132,11
Soit un besoin de financement de :	1 139 094,19

AR Prefecture

017-200073690-20230530-D2023_18-DE
Reçu le 06/06/2023

Après en avoir délibéré,
le Comité Syndical

DECIDE :

1°) D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

- RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	508 878,25
- AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	508 878,25
- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	1 263 037,92

Adopté à l'unanimité,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnavy-Charente

Gérard PONS

